



Périmètre d'aménagement de la Société PARTICED  
 S = 6 526 m² - Section AD n° 105 et 106  
 Zone de construction des habitations principales

- Courbes de niveau
- Claustrés en carrelés
- Pavés visiteurs en carrelés
- Espaces verts à planter
- Altimétrie projetée de la voie à réaliser
- Arbres à planter



- Légende**
- Arbres supportant les réseaux électriques aériens et câblés
  - Arbres supportant les réseaux électriques souterrains
  - Arbres supportant les réseaux télécoms
  - Régime de voirie EU
  - Grilles piétons
  - Compteur LFP
  - Arbre souterrain
  - Arbre A/P
  - Borne souterraine

**Echelle : 1/250**

Les limites de la propriété seront définies après bornage avec les propriétaires en cours  
 La superficie et les cotations de la propriété seront définitives après le bornage de celle-ci.  
 Les superficies et cotations des lots détachés seront définitives après le bornage de ceux-ci.

NOTA: Plan dressé à partir des données de terrain réalisées le 20 Août 2016  
 Le système de coordonnées X,Y est référencé au système de coordonnées RGF 93 - CG24 par DTFS  
 Les bornes et points repérés en blanc du plan de l'opération sont ceux d'un alignement cadastre et non d'un alignement topographique  
 Le bornage et l'entretien de l'opération sont de la responsabilité des propriétaires de la parcelle concernée.

Section AD n° 107  
 Société HABITATION

Section AD n° 109 et 227  
 Indivision MAUFANGEAS

Section AD n° 224  
 M. et Mme DAGNEAU

Section AD n° 111  
 Monsieur ANTOINE Robert